



## Acquisition de bien pendant une succession

-----  
Par lupatika

Bonjour,  
Ayant été contacté par un généalogiste en 2018 pour une succession très compliquée ,à ce jour en 2022 notre notaire ne répond pas à nos questions.  
Nous avons découvert que deux héritiers on acquis en 2021 un des bien qui rentré dans la succession. Comment ont ils pu faire et est ce légal ou alors sommes nous pas héritiers et sinon pourquoi le notaire ne nous le stipule pas .Que pensez vous de cette situation?  
merci

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,  
Si la succession est compliquée, on ne va pas pouvoir vous aider.  
Et si le notaire ne répond pas, changez de notaire.  
Les documents de référence concernant les biens immobiliers sont publiés au SPF. Vous pouvez en avoir copie.  
[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F17759]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F17759  
[/url]

-----  
Par lupatika

Merci pour votre réponse.

-----  
Par isernon

bonjour,  
avez-vous signé un document avec le généalogiste ?

il existe peut-être des héritiers plus proches que vous dans l'ordre et rang des héritiers du défunt.

salutations

-----  
Par lupatika

Non on a rien signé avec le généalogiste il nous a contacté par mail et ensuite on l'a eu au téléphone. Suite à cela on a contacté notre notaire et le notaire des deux autres héritiers( faut savoir qu'on serait six potentiel héritiers) nous a envoyé un courrier qu'on a transmis à notre notaire et depuis c'est silence radio notre notaire ne répond pas à nos questions

-----  
Par yapasdequoi

Quelles questions avez-vous posées au notaire ? Elles n'ont pas forcément de réponse... Quel est le notaire en charge de la succession ?

-----  
Par isernon

si vous avez refusé de signer le contrat de révélation avec le généalogiste, celui-ci n'a pas transmis vos coordonnées au notaire qui l'a mandaté.

si votre notaire n'est pas en charge de la succession du défunt, il n'est pas concerné cette succession d'où son silence.

connaissez-vous le notaire en charge de la succession du défunt et qui a mandaté le généalogiste ?

-----  
Par Nihilscio

Bonjour,

Si un bien est vendu, c'est que le vendeur, ou les vendeurs, a pu attester en être propriétaire ou être habilité à procéder à la vente. Vous pouvez commander une copie du dernier acte de vente , cela vous donnera un début d'explication.